

CONSEIL COMMUNAL
BUREAU

Au conseil communal
1304 Cossonay-Ville

Cossonay le 10 août 2011

Préavis n°13 /2011 du Bureau du Conseil communal concernant la rémunération des membres du conseil, du président et du secrétaire du conseil et, cas échéant, de l'huissier.

Mesdames, Messieurs,

L'article 29 2^{ème} alinéa de la loi des communes du 28 février 1956 a la teneur suivante,

"Sur proposition du bureau, le conseil communal fixe les indemnités des membres du conseil, du président et du secrétaire du conseil et, cas échéant, de l'huissier".

Actuellement, les rémunérations en vigueur, qui ont été fixées lors du conseil du 30 octobre 2006, sont les suivantes:

❖ Jeton de présence aux séances du conseil	10.00 CHF
❖ Indemnité par séance de commission	15.00 CHF
❖ Indemnité pour établissement du rapport	40.00 CHF
❖ Indemnité pour les scrutateurs par séance préparatoire du conseil communal convoquée par le président	15.00 CHF
❖ Dimanche de votation pour les scrutateurs, y.c. dépouillement	50.00 CHF
❖ Traitement du secrétaire du conseil, par année	3'000.00 CHF
❖ Traitement de l'huissier du conseil et de son remplaçant, par séance	30.00 CHF
❖ Président, par année	350.00 CHF

Le Bureau vous propose quelques modifications.

Les jetons de présence aux séances du conseil n'ont pas subi de changement depuis 1990. Néanmoins, nous considérons ce montant non pas comme une rétribution mais comme un geste symbolique, lié à un acte civique. Nous estimons préférable de maintenir ce montant et de continuer à organiser un apéritif de fin d'année, une course d'école en fin de législature ou d'autres moments conviviaux permettant aux conseillers de mieux se connaître.

Le bureau estime que l'indemnité actuelle par séance de commissions est sous-évaluée au regard des efforts demandés aux commissions ainsi que du temps moyen consacré à celles-ci. De même, le bureau propose d'augmenter le montant octroyé pour la rédaction des rapports de commissions afin de compenser de manière acceptable le travail fourni. L'indemnité attribuée aux scrutateurs pour la préparation des séances du conseil doit être en ligne avec celle octroyée pour les commissions, raison pour laquelle le bureau propose un ajustement équivalent.

La charge de travail de la secrétaire étant toujours plus conséquent, son nombre d'heure avoisine les 130 à 150 heures. Nous trouvons judicieux de réévaluer son forfait annuel.

La présence obligatoire des huissiers aux séances du conseil mérite une rémunération adaptée que le bureau estime équivalente à la compensation octroyée aux scrutateurs pour un dépouillement.

Le travail effectué par le Président ainsi que le temps consacré à ses devoirs de représentation mérite largement une reconnaissance. Pour cette raison le bureau estime qu'un ajustement significatif, tout en restant mesuré au vu des traitements dans des communes de tailles comparables, doit être appliqué.

Indemnité proposée pour la législature 2011-2016

❖ Jeton de présence aux séances du conseil	10.00 CHF
❖ Indemnité par séance de commission	20.00 CHF
❖ Indemnité pour établissement du rapport	50.00 CHF
❖ Indemnité pour les scrutateurs par séance préparatoire du conseil communal convoquée par le président	20.00 CHF
❖ Dimanche de votation pour les scrutateurs, y.c. dépouillement	50.00 CHF
❖ Traitement du secrétaire du conseil, par année	4'500.00 CHF
❖ Traitement de l'huissier du conseil et de son remplaçant, par séance	50.00 CHF
❖ Président, par année	1000.00 CHF

Au même titre que le préavis municipal, la proposition du bureau doit être traitée par la commission des finances.

Au vu de ce qui précède, le bureau vous propose d'adopter les conclusions suivantes:

Conclusions

Le conseil communal

Vu le préavis n° 13/ 2011 concernant la rémunération des membres du conseil, du président, du secrétaire du conseil et de l'huissier,

Oui le rapport de la commission chargée d'étudier ce complément de préavis

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter les indemnités proposées pour les membres du conseil, le président, le secrétaire du conseil et l'huissier pour la législature 2011-2016

Bureau du conseil
La Présidente



Antoinette Reymond